

Procès-verbal de séance Séance du 16 février 2024

L'an 2024 et le 16 février 2024 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

Présents : Mme GUILLON Monika, Mme GOARIN Elisabeth, Mme LENORMAND Hélène, Mme GHISTE Sandrine, Mme HENRION Valérie, M. ALBARO Michel, M. BREMARD Frédéric, M. TROGNON Luc, M. GIRARD Didier, M. DE LOBKOWICZ Wenceslas, M. NEDELEC Olivier, M. MILLET Johann

Absents M. MICHEL Vincent, Mme BERCHOT Arlette, Mme DEPOILY Mélanie.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme LENORMAND Hélène.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12
- Pouvoirs : 0

Date de la convocation : 12/02/2024

Date d'affichage : 12/02/2024

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- D_2024_02_01 – Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget
D_2024_02_02 – Approbation du rapport du CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)
D_2024_02_03 – Modification des horaires de l'APC à compter du 1^{er} mars 2024
D_2024_02_04 – Modification horaire DHS P1
D_2024_02_05 – Modification horaire DHS P6

Complément de compte-rendu :

Approbation des procès-verbaux de la séance précédente

Le procès-verbal de séance du 19/01/2024 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Réf : D_2024_02_01

Monsieur le Maire, indique aux membres du Conseil que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette).

M ALBARO Michel liste au conseil municipal toutes les dépenses d'investissement à voter avant le vote du budget en sus de celles déjà votées au conseil du 19 janvier A savoir :

- Chapitre 21 Compte 21 757 Lave vaisselle cantine: 6 336€ HT soit 7 603.20 € TTC
- Chapitre 21 Compte 21 84 Chaises pour l'école : 167.78 € HT soit 201.34€TTC
- Chapitre 21 Compte 21 757 Aspirateur 500€ HT soit 600€TTC

Total : 7012.78HT soit 8404.54 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 : de voter ces investissements avant le vote du budget,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ses investissements.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 23/02/2024

Et publication ou notification du : 23/02/2024

Approbation du rapport du CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Réf : D_2024_02_02

Considérant l'exposé de M. ALBARO Michel et la lecture du rapport du CLECT

Considérant que l'attribution de compensation provisoire versée à Breuilpont pour l'exercice 2024 est de 135 628€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport du CLECT

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 23/02/2024

Et publication ou notification du : 23/02/2024

Modification des horaires de l'agence postale communale (APC)

Réf : D_2024_02_03

Considérant l'exposé de M. ALBARO Michel, il convient de modifier les horaires de l'agence postale du fait du départ de l'agent recruté en remplacement d'un agent parti en congés maternité et du retour de ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la modification des horaires de l'APC à compter du 1^{er} mars

Comme suit :

Lundi : 13h30-16h00

Mardi : 13h30-17h00

Jeudi : 9h15-12h15

Samedi : 10h30-12h30

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 23/02/2024

Et publication ou notification du : 23/02/2024

Modification durée hebdomadaire de service P1 et P6

Réf : D_2024_02_04

Considérant l'exposé de Mme LENORMAND Hélène, adjointe en charge des affaires scolaires.

Les modifications résultent avant tout de changement de missions entre deux postes.

P1 passe de 26.78 à 27.26 heures travaillées hebdomadaires

P6 passe de 28.54 à 29.23 heures travaillées hebdomadaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 23/02/2024

Et publication ou notification du : 23/02/2024

Points de la séance

Michel Albaro évoque avec le conseil les dispositions réglementaires des ZAER (zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables). L'Etat a demandé aux communes d'établir une cartographie des zones pouvant générer de l'énergie renouvelable et accepter soit des éoliennes, soit des méthaniseurs, de la géothermie, des panneaux photovoltaïques etc... Il faut faire une enquête publique avec les propositions de zones puis on remet nos propositions à l'Etat qui va les créer. Une fois le zonage établi il sera proposé et voté en Conseil Municipal avant d'être transmis à SNA.

Johann Millet : est ce obligatoire pour toutes les communes de France ?

➤ Michel Albaro : oui

Johann Millet : certes c'est dangereux car on risque de faire des propriétaires mécontents mais d'un autre côté on laisse aux élus qui connaissent leur territoire ce choix au lieu de laisser l'Etat le décider pour nous.

Wenceslas De Lobkowicz : souhaite avoir une commission municipale pour travailler collectivement sur le sujet avant le vote en Conseil Municipal.

Ensuite, Michel Albaro évoque les dispositions réglementaires de la loi ZAN (zéro artificialisation nette) en vu du SCOT (schéma de cohérence territoriale). Ainsi, il indique aux membres du Conseil que le PLU devra se conformer au SCOT. Tous les dix ans on aura un pourcentage de zones urbanisables à ne pas dépasser. Une séance a eu lieu à SNA, deux sont à venir et le SCOT sera présenté par la SNA en fin d'année. Michel Albaro indique que les haies bocagères rentrent également dans l'esprit de cette loi. Des plantations sur les terrains communaux sont à envisager pour préserver la faune et la flore.

Questions orales et tour de table

- Question de Mme Monika Guillon : pourquoi il n'y a plus d'arbres rue Lamartine ?
- Réponse de Frédéric Brémard : car les racines abimaient les trottoirs, les canalisations des propriétés riveraines
- Question posée par Monsieur Johann Millet : les arbres plantés il y a environ 30 ans à l'île aux communes sur le hameau de Lorey souffrent des tempêtes et menacent de tomber. Ne devrait-on pas anticiper ce problème, en couper certains et en planter d'autres à intervalle régulière ?
- Réponse de Frédéric Brémard : il va y travailler avec le service technique.

Michel Albaro annonce qu'il souhaite mettre d'autres caméras sur la commune et notamment sur le parking de la salle des fêtes suite aux récentes dégradations du site.

Johann Millet indique au Conseil que le bois acheté par la commune pour la restauration du lavoir est stocké chez lui avant d'être monté sur ce dernier.

Il souhaite également que la commune lance une campagne à visée pédagogique sur l'intérêt de pratiquer des tontes raisonnées et de fleurir avec des fleurs de prairie les jardins afin de nourrir les insectes pollinisateurs.

➤ Réponse de Michel Albaro : la municipalité communiquera

- Question de Luc Trognon : en juin 2023 on avait rencontré une personne qui voulait faire du tricot et louer l'ancienne bibliothèque. Que devient le projet ?
- Réponse de Michel Albaro : faute de clients, le projet n'a pas abouti.
- Luc trognon : concernant le CCAS : est ce que le TAD fonctionne ?
- Réponse de Michel Albaro : oui on commence a avoir de plus en plus d'appels mais on est obligé d'en refuser faute de personnel pour assurer la course. Monsieur Frédéric Brémard indique que le service technique s'était doté d'un autre agent pour assurer en plus du service technique les courses. Il est en court de préparation pour l'obtention d'un permis B
- Elisabeth GOARIN : que peut-on faire lorsque le voisin ne veut pas rentrer sa poubelle ?
- Réponse de Michel Albaro : dans un premier temps, il convient de prendre son attache pour lui indiquer ses obligations. Malheureusement, les incivilités sont très difficiles à sanctionner.

La (le) secrétaire de séance et le Maire ont validé le présent PV.

Séance levée à : 22:30